

Maintenir une réelle "biodiversité" chez les urbanistes des collectivités territoriales

Par Anne GAROUX, Jacques GRANGE, Bernard LENSEL et Eric RAIMONDEAU,
Urbanistes des Territoires.

La profession d'urbaniste dans les collectivités territoriales françaises se trouve fortement impactée depuis maintenant trois ans par le décret de 2007 pris dans la suite d'une directive européenne de septembre 2005 sur la reconnaissance des qualifications professionnelles.

La directive européenne traitait de la libre circulation des professionnels dans les pays de la communauté européenne et de la prise en compte de leur expérience acquise durant l'exercice de leur métier.

Interprétation hexagonale et bilan :

L'interprétation française a mis l'éclairage, avec le décret 2007-196 du 13 février 2007, sur les diplômes universitaires à écarter de certains concours administratifs, sous l'influence appuyée de quelques écoles d'ingénieurs, qui tentent avant tout de maintenir leur « production de diplômés » dans un contexte de nette réduction des postes dans les services de l'Etat.

Où est la prise en compte de l'intérêt général dans ce processus, nous avons une difficulté certaine à le déterminer ...

Que donne cette situation un peu surréaliste après quelques années d'application ?

Les concours voient leurs résultats baisser en qualité, notamment à l'écrit, car ces mêmes formations qui revendiquent une exclusivité d'accès n'ont fait aucun effort d'ouverture vers les sciences douces et que les capacités rédactionnelles de leurs élèves ne se sont pas améliorées, tandis que les étudiants en sciences sociales ont été évincés.

Les étudiants issus des formations spécifiques en urbanisme se sont vus orientés vers des concours dont les matières ne correspondent pas vraiment à leur cursus : notamment le concours d'attaché, qui présente des épreuves surtout caractérisées, quoique l'on en dise, vers la finance et le droit administratif, et qui, de plus, n'offre pas suffisamment de postes au concours et un niveau de reconnaissance à Bac + 3 pour des diplômés Bac + 5.

Une régression manifeste et ses conséquences :

Dans ces conditions, le recours à des postes de contractuels, dernière solution pour les diplômés dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement, revient en force : il s'agit là d'un recul, ou plutôt d'une régression, vers la situation d'avant ... 1980.

La dynamique de la décentralisation prend un coup manifeste dans cette manœuvre et des ingénieurs de l'Etat arrivent ainsi en assez grand nombre dans les services de la fonction territoriale sans avoir une formation vraiment adaptée à ce contexte.

Et que font les maires qui recherchent un professionnel de l'urbanisme : ils peuvent avoir recours à un ingénieur de formation science dure uniquement, mais cela ne correspond bien souvent pas à leur programme, ni aux aspirations de leur population : nous assistons là à une impasse caractérisée, car le recours à des professionnels de formation universitaire devient aléatoire, ce qui ne permet pas un vrai choix pour l'élu local.

Dans ces conditions, l'intercommunalité et ses nouveaux métiers, le développement durable et ses différents volets, le dialogue et la concertation pourraient se trouver rapidement orphelins de professionnels adaptés !

Non, la qualité d'une formation ne se décrète pas, elle se prouve !

Une formation, quelle qu'elle soit, ne peut prétendre à un monopole, ni à se voir décrétée dans son adaptation à des attentes ; c'est la pratique qui doit et qui va trancher, qui va arbitrer : mais avec quelles pertes, quel gâchis !

Non, une formation ne peut unilatéralement faire reconnaître sa qualité par décret, c'est la pratique et la rencontre de formations différentes et complémentaires qui, seule, peut faire évoluer les métiers vers une réponse à l'évolution des contextes professionnels : une certification professionnelle pourrait d'ailleurs avoir un rôle utile dans la reconnaissance de la profession.

Les politiques dans le domaine du foncier et de l'urbanisme se font sur le long, sur le très long terme : des professionnels disposant de formations mono-culturelles ne pourront pas y répondre, pas plus que des professionnels en situation éphémère.

Suite à une commande ministérielle, le rapport Frébault-Pouyet nous a donné en 2006, une lecture complète de l'urbanisme, avec trois étages d'intervention : la stratégie, l'opérationnel et la gestion ; cette vision doit être déclinée concrètement pour que notre profession vive et pour cela, il nous faut nécessairement que les formations universitaires, tant initiales que complémentaires, soient reconnues comme des composantes effectives de l'accès aux métiers de l'urbanisme.

Le croisement des cultures et des savoir-faire est un enrichissement permanent, quelque soit la formation de base et c'est ce qui convient le mieux au fait urbain et à son évidente complexité.

Bibliographie :

- AVERLANT Martin, Le point de vue de ..., Actualités, Etudes Foncières, mai-juin 2010.
- BELLANTE Janine, COUDERT Delphine, LENSEL Bernard, RAIMONDEAU Eric, Une nécessaire synthèse des métiers de la ville, Rubrique Opinion, La Gazette des Communes, 9 août 2010.
- BELLANTE Janine, LENSEL Bernard, RAIMONDEAU Eric, Urbanistes des Territoires, une profession menacée, Rubrique Opinion, La Gazette des Communes, 5 avril 2010.
- BIAU Véronique, « Les urbanistes territoriaux revendiquent une troisième voie entre grands corps de l'État et professionnels libéraux », Métropolitiques, 2 février 2011.

- CORMIER Laurence, Des urbanistes qualifiés dans la Territoriale, Rubrique Opinion, La Gazette des Communes, 3 janvier 2011.
- FRÉBAULT Jean, POUYET Bernard, Renforcer les formations à l'urbanisme et à l'aménagement, Paris, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, rapport, 284p., 2004,
- GALLARDO Jean-Philippe, Faire la ville sans les jeunes urbanistes ? Métropolitiques, <http://www.metropolitiques.eu/Faire-la-ville-sans-les-jeunes.html>, novembre 2010.
- PASQUIER Barbara, Urbaniste ou ingénieur, faut-il choisir ? La lettre du cadre territorial, 25 novembre 2009.
- RAIMONDEAU Eric, Commentaire sur l'article de Jean-Philippe GALLARDO, Métropolitiques, <http://www.metropolitiques.eu/Faire-la-ville-sans-les-jeunes.html>, novembre 2010.
- THEROND Hugo, Concours d'ingénieur, le goulot se resserre, Technicités, 8 au 23 juillet 2009.